



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
14 octobre 2021

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et
les services écosystémiques**
Neuvième session
Bonn (Allemagne), 3–9 juillet 2022

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
 - b) Composition de la Plateforme ;
 - c) Élection des membres du Bureau et des membres du Groupe d'experts multidisciplinaire.
3. Admission d'observateurs.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030.
6. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.
7. Évaluation des connaissances :
 - a) Évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages ;
 - b) Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques ;
 - c) Rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations ;
 - d) Collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
8. Renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l'élaboration des politiques :
 - a) Produits du programme de travail et plans de travail de l'équipe spéciale ;
 - b) Cadre pour l'avenir de la nature élaboré par l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles.
9. Renforcement de l'efficacité de la Plateforme.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 3 décembre 2021.

10. Demandes, contributions et suggestions d'éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030.
 11. Organisation des travaux de la Plénière ; date et lieu des futures sessions de la Plénière.
 12. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.
 13. Adoption des décisions et du rapport de la session.
 14. Clôture de la session.
-